

Rapport N° 155/2019

Réponse au postulat de M. le conseiller communal Gauthier-Jaques intitulé « centre médicaux-sociaux (CMS) et soins à domicile dans les communes : un bilan pour mieux comprendre les enjeux »

Nyon, le 20 septembre 2019

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le présent postulat s'est réunie le 2 mai 2019 afin de procéder à son étude. Lors de cette séance, étaient présent.e.s Mme Doris Uldry, Stéphanie Sahli et Chloé Besse ainsi que M. Jean-François Füglistler, Yvan Rytz, Laurent Miéville, Yves Gauthier-Jaques et Dominique Karlen (président et rapporteur).

La commission a pu compter sur la présence de Madame la Municipale Stéphanie Schmutz et Monsieur le Chef de Service du SELOC Michel Piguet. Nous les remercions pour leur présence et leurs réponses étayées aux diverses questions des commissaires.

Contexte

Par le présent dépôt, le postulant s'interroge sur différents aspects du fonctionnement du Centre médico-social (CMS). Il demande à la Municipalité d'examiner différents points, notamment liés au personnel, à l'impact de l'outil RAI sur le travail de ce dernier et la collaboration entre le CMS et les autres acteurs/structures du réseau.

Le postulant demande à la Commune un bilan détaillé reprenant ces différents aspects.

Notons que le même postulat a été déposé dans les communes de Gland et Rolle. Rolle l'ayant changé en interpellation.

Discussion

En préambule, Madame la Municipale rappelle que les CMS ne sont pas gérés par les communes. Dès lors, la Municipalité n'est pas en mesure de fournir les informations souhaitées par le postulant. Elle annonce donc à la commission s'être directement adressée à la Fondation La Côte qui est en charge de la conduite opérationnelle des CMS. L'entier du rapport fourni par la direction de la FLC, document très étayé, figure en annexe du préavis 155/2019.

La Ville de Nyon entretient une excellente collaboration avec la Fondation la Côte, et ce en particulier avec le CMS de Nyon. Plusieurs projets communaux, notamment celui autour de la politique des aîné.e.s, ont été élaborés en partenariat. Le CMS a en effet fait partie du groupe « focus » lors de la rédaction de ce préavis. Pour exemple, une autre collaboration a été faite autour des appartements protégés, projet piloté par le SELOC.

Fondation à latitude cantonale, la Commune de Nyon n'a que très peu d'interactions avec la FLC. Le rôle de Nyon dans le comité de fondation est essentiellement une place de surveillance, mais elle n'interfère en aucun cas lors de la nomination du personnel. Les liens les plus importants et efficaces pour le SELOC sont donc ceux entretenus avec le CMS et leurs liens avec le terrain.

Conclusion

Les questions soulevées par le postulat ne peuvent être répondues directement par la Municipalité car elles ne touchent pas immédiatement son administration. Toutefois, un rapport fourni et complet nous a été transmis de la part de la Fondation la Côte où figurent toutes les précisions souhaitées.

Cette commission nous a permis de nous rappeler de la coordination entre le SELOC et le CMS sur de nombreux projets, tels que celui de la politique seniors ou celui des logements protégés. Ces nombreuses collaborations sont à saluer et à encourager.

Siégeant au Conseil de fondation de la FLC, les commissaires encouragent la Municipalité à revenir ponctuellement devant le Conseil avec des communications y relatives.

La commission unanime vous recommande de prendre acte du rapport/préavis municipal.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** postulat de M. le conseiller communal Gauthier-Jacques intitulé « centre médicaux-sociaux (CMS) et soin à domicile dans les communes : un bilan pour mieux comprendre les enjeux »
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide:** de prendre acte du rapport-préavis N°155/2019 valant réponse au postulat de M. le conseiller communal Gauthier-Jacques intitulé « centre médicaux-sociaux (CMS) et soin à domicile dans les communes : un bilan pour mieux comprendre les enjeux »

La commission :
Mme Stéphanie Sahli
Mme Chloé Besse
Mme Doris Uldry
M Yves Gauthier-Jacques
M.Yvan Rytz
M.Jean-François Füglistner
M.Laurent Miéville
M.Dominique Karlen (président et rapporteur)